



Mémento

17 août 2011

Un aperçu de la recherche

Les enfants de minorités visibles dans le système de protection de la jeunesse à Montréal... surreprésentés ou non?

Résultats d'une étude comparant les signalements d'enfants faisant partie ou non des minorités visibles

Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J. et Descôteaux, M.È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131 : 233-241

Feuillet d'information produit par Anne-Marie Tougas,
Ph.D., consultante
Mise en page : Janie Boucher, TRPS, CJM-IU

Quelques définitions...

Minorité visible. L'expression « minorité visible » (MV) réfère à une minorité nationale dont les membres sont plus susceptibles que les autres de faire l'objet d'une discrimination systémique sur la base de leur apparence physique (ex. : couleur de la peau) ou de certaines caractéristiques culturelles (ex. : signes religieux) facilement reconnaissables [1, 2]. Au Canada, figurent notamment parmi les groupes désignés comme MV en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi les Noirs, les Arabes et les Asiatiques [3], à l'exclusion des Autochtones.

Représentation disproportionnelle. Place relative de certains groupes ethnoculturels dans le système de protection qui ne reflète pas leurs poids démographique dans la population générale [4].

Mise en contexte

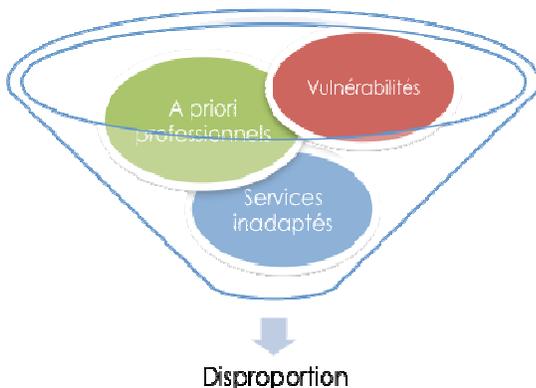
La représentation disproportionnelle des enfants issus de minorités visibles est un phénomène bien connu dans les services de protection de la jeunesse. À ce jour, les résultats de recherches sur le sujet pointent surtout vers la surreprésentation des enfants d'origine afro-américaine dans les services de protection aux États-Unis [5-7]. Au Canada, ce phénomène a été documenté auprès des enfants autochtones [8, 9], bien que ces derniers n'y soient pas reconnus comme minorités visibles au sens de la loi.

À Montréal, les enfants de minorités visibles constituent une part de plus en plus importante de la clientèle du système de protection.

À Montréal, les enfants de minorités visibles constituent une part de plus en plus importante de la clientèle du système de protection. Les rares études portant sur le sujet indiquent que les enfants d'origine

haïtienne font l'objet d'une surreprésentation au sein de cette clientèle [10, 11].

Aucun consensus n'existe pour expliquer le phénomène de représentation disproportionnelle des enfants de minorités visibles au sein des services de protection. Les chercheurs évoquent qu'une combinaison de facteurs peut en être responsable, pointant ainsi le cumul de risques individuels, familiaux, communautaires, la présence de biais dans les signalements et les décisions, ainsi que l'absence de services adaptés culturellement [12-14]. Des études supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre ce phénomène.



Objectifs, questions et méthodes de recherche

Chantal Lavergne (CJM-IU), Sarah Dufour (UdeM) et leurs collègues ont mené une étude pour comparer la situation des enfants non issus des minorités visibles, les enfants noirs et les enfants issus d'autres minorités visibles qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection montréalais. Des analyses

ont été réalisées à partir des renseignements cliniques et administratifs contenus aux dossiers informatisés des 3 918 enfants dont le signalement a été retenu par la Direction de la protection de la jeunesse du CJM-IU ou du Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw entre juillet 2007 et juillet 2008. Quatre questions ont été approfondies :

L'étude visait à comparer la situation des enfants noirs, des enfants issus d'autres minorités visibles et des enfants non issus des minorités visibles qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection montréalais.

- Les enfants des MV sont-ils sur ou sous-représentés dans les services de protection montréalais ?
- Les enfants des MV recevant des services de protection à Montréal présentent-ils des caractéristiques individuelles et familiales différentes des autres enfants ?
- Les caractéristiques des signalements des enfants des MV diffèrent-elles de celles des autres ?
- Les enfants des MV reçoivent-ils des services de protection différents des autres enfants ?

D'abord, l'indice de disparité [voir référence 4 pour plus de détails] a été calculé pour évaluer la représentation disproportionnelle des trois groupes ethnoculturels à trois étapes de décision en PJ : signalement, besoin de protection et placement (question 1). Puis, les enfants des trois groupes ont été comparés sur diverses variables liées à leurs caractéristiques individuelles ou familiales, à celles de leur signalement et des services de protection reçus (questions 2, 3, 4).

Résultats

1. Les enfants des MV sont-ils sur ou sous-représentés dans les services de protection montréalais ?

Probabilités relatives des groupes ethnoculturels comparativement à leur représentation dans la population générale à trois étapes des services de protection montréalais

| Étapes | Non issus des MV | Noirs <i>Antilles et Afrique</i> | Autres MV <i>Asiatiques du Sud ou de l'Est, Arabes, etc.</i> |
|--|------------------|---|---|
| Signalements <i>Préoccupations de citoyens ou de professionnels au sujet d'éventuels mauvais traitements ou troubles de comportement sérieux</i> | 0,89 | 1,96 | 0,72 |
| Besoins de protection <i>Décision de garder le dossier ouvert après évaluation</i> | 1,06 | 1,77 | 0,62 |
| Placement <i>Enfant confié à des adultes à l'extérieur de son foyer</i> | 1,40 | 1,64 | 0,44 |

Ces résultats montrent que les enfants noirs sont près de deux fois plus susceptibles que les autres de faire l'objet d'un signalement, d'être considérés en besoin de protection et d'être placés. Leurs taux diminuent néanmoins à chaque étape dans la trajectoire des services. Quant aux enfants non issus des minorités visibles, leurs taux de disproportion augmentent au cours de la trajectoire, mais demeurent néanmoins plus faibles que ceux des Noirs. D'entre tous, les enfants issus des autres minorités visibles sont les moins susceptibles de recevoir des services de protection et leur sous-représentation tend à croître à chaque étape de la trajectoire.

2. Les enfants des MV recevant des services de protection à Montréal présentent-ils des caractéristiques individuelles et familiales différentes des autres enfants ?

Caractéristiques individuelles ou familiales des enfants signalés aux services de protection montréalais selon les groupes ethnoculturels

| Caractéristiques individuelles et familiales | Non issus des MV (n = 2294) | Noirs (n = 798) | Autres minorités (n = 826) |
|---|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Récurrence <i>Au moins une évaluation antérieure corroborée depuis 5 ans.</i> | 33 % | 29 % | 28 % |
| Au moins un facteur de risque chez les parents <i>Par ex. : Abus d'alcool ou de drogue, violence familiale, problèmes de santé mentale ou physique, déficience intellectuelle, etc.</i> | 53 % | 43 % | 49 % |
| Jeune âge de la mère à la naissance (≤ 20 ans) | 17 % | 15 % | 10 % |
| Nombre d'enfants dans la famille | | | |
| Un enfant | 36 % | 29 % | 30 % |
| Deux enfants | 32 % | 30 % | 32 % |
| Trois enfants ou plus | 32 % | 42 % | 38 % |
| Structure familiale monoparentale | 73 % | 72 % | 55 % |

Ces résultats laissent voir que les caractéristiques des enfants et des familles des minorités paraissent plus enviables que celles des non issus des minorités visibles. Plus spécialement, ces derniers sont plus susceptibles de vivre une situation de récurrence, leurs parents sont proportionnellement plus nombreux à présenter au moins un facteur de risque et leurs mères, à avoir donné naissance avant l'âge de 21 ans. Une plus grande proportion d'enfants uniques est également observée chez les non issus des minorités visibles en comparaison aux enfants des minorités visibles (Noirs et autres), qui eux, vivent plus souvent dans des familles où il y a trois enfants ou plus. Enfin, tout comme c'est le cas pour les enfants noirs, les non issus des minorités visibles sont proportionnellement plus nombreux que les enfants des autres minorités à vivre dans une famille monoparentale.

3. Les caractéristiques des signalements des enfants des MV différent-elles de celles des autres ?

Caractéristiques du signalement selon les groupes ethnoculturels

| Caractéristiques du signalement | Non issus des MV (n = 2294) | Noirs (n = 798) | Autres minorités (n = 826) |
|--|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Source | | | |
| Citoyenne | 25 % | 17 % | 15 % |
| Professionnelle | 75 % | 83 % | 85 % |
| Motifs | | | |
| Négligence/ Abandon | 25 % | 25 % | 17 % |
| Mauvais traitements/ Sévices physiques | 12 % | 29 % | 23 % |
| <i>Discipline déraisonnable</i> | 10 % | 21 % | 16 % |
| <i>Blessures physiques</i> | 15 % | 29 % | 28 % |
| Agression sexuelle | 10 % | 5 % | 9 % |
| Troubles de comportement sérieux | 10 % | 7 % | 6 % |
| Mauvais traitements psychologiques | 8 % | 11 % | 11 % |
| Cooccurrence | 35 % | 22 % | 34 % |

Ces résultats indiquent qu'en dépit de leur groupe d'appartenance ethnoculturelle, les enfants sont surtout signalés par des professionnels : services sociaux, écoles, services de garde, hôpitaux et corps policiers. Parmi les signalements de source citoyenne, une proportion plus élevée concerne les enfants non issus des minorités visibles comparativement aux enfants de minorités visibles (Noirs ou autres). Quant à ces derniers, ils font davantage l'objet de signalements de source professionnelle en comparaison aux enfants non issus des minorités visibles. La différence la plus importante au chapitre des motifs de signalement se rapporte aux mauvais traitements physiques, témoignant souvent de pratiques éducatives déraisonnables. Ceux-ci sont davantage signalés dans le cas des enfants des minorités visibles (Noirs ou autres) que dans celui des enfants non issus des minorités visibles. Des blessures physiques sont également plus présentes chez ces enfants que chez les autres. La gravité de ces blessures n'étant cependant pas connue, la prudence s'impose dans l'interprétation de ce résultat.

4. Les enfants des MV reçoivent-ils des services de protection différents des autres ?

Caractéristiques des services de protection selon les groupes ethnoculturels

| Caractéristiques des services de protection | Non issus des MV (n = 2294) | Noirs (n = 798) | Autres minorités (n = 826) |
|---|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Taux de corroboration <i>Nombre de cas corroborés ÷ nombre de cas évalués X 100</i> | 80 % | 78 % | 79 % |
| Besoins de protection <i>Décision de garder le dossier ouvert après évaluation</i> | 62 % | 55 % | 52 % |
| Types de mesures | | | |
| Volontaires | 45 % | 40 % | 45 % |
| Judiciaires | 55 % | 60 % | 55 % |
| Placement <i>Enfant confié à des adultes à l'extérieur de son foyer</i> | 32 % | 29 % | 24 % |

Ces résultats ne pointent vers aucune différence significative entre les groupes en ce qui concerne la corroboration des faits. Cependant, parmi les cas corroborés, ce sont davantage les enfants non issus des minorités visibles que ceux issus des minorités (Noirs ou autres) qui requièrent des services de protection. Des analyses supplémentaires ont démontré qu'en contrôlant pour la gravité de la situation, le taux de besoin de services de protection est similaire entre les groupes. Cela suggère que les caractéristiques de la situation joueraient un rôle plus important que l'appartenance ethnoculturelle dans cette décision. En ce qui concerne le type de mesures (volontaires ou recours au tribunal), aucune différence significative ne ressort des analyses. Enfin, les résultats révèlent que les enfants non issus des minorités visibles font plus souvent l'objet d'un placement à l'étape de l'application des mesures que les enfants issus des minorités visibles (Noirs ou autres).

Conclusion

Les résultats révèlent d'importantes variations quant au phénomène de représentation disproportionnelle aux différentes étapes de la trajectoire des services de protection, ainsi qu'au profil des signalements, des jeunes et des familles :

- Les enfants noirs sont plus susceptibles que les autres de faire l'objet d'une intervention de la part des services de protection de la jeunesse à Montréal.
- La surreprésentation des enfants noirs est plus élevée au seuil du système de protection qu'aux étapes ultérieures.
- Les enfants non issus des minorités visibles signalés à la Direction de la protection de la jeunesse vivent plus souvent dans un contexte à haut risque psychosocial en comparaison aux enfants des minorités visibles (Noirs ou autres), qui eux vivent davantage dans un contexte à faible risque.
- Les signalements des enfants, peu importe leur groupe d'appartenance ethnoculturelle, proviennent en majeure partie de sources professionnelles.
- Parmi les signalements provenant de sources professionnelles, on observe une proportion plus importante d'enfants issus des minorités visibles (Noirs ou autres). Du côté des signalements citoyens, ce sont plutôt les enfants non issus des

minorités visibles qui se retrouvent en plus grande importance.

- Une plus grande proportion de signalements pour des situations de sévices physiques est notée dans le cas des minorités visibles (Noirs ou autres) et est en bonne partie attribuable à des méthodes disciplinaires ou des normes éducatives différentes de celles prônées par la culture majoritaire.

Somme toute, les résultats semblent témoigner d'un écart entre les professionnels et les groupes ethnoculturels sur la manière de définir l'agression physique. En cela, les résultats tendent à corroborer l'hypothèse de la présence d'un a priori défavorable aux enfants noirs et à leurs parents dans l'identification et le signalement des situations de compromission.

Les disparités dans l'accès à des services de soutien et d'aide adaptés culturellement, à l'évaluation du risque et à la prise de décision des signalants constituent des cibles d'actions pour s'attaquer à la question de la représentation disproportionnelle de certaines minorités visibles, tout particulièrement au seuil du système de protection.

Références

1. Chan, A. (2008). Every child matters? A critical review of child welfare reforms in the context of minority ethnic children and families. *Child Abuse Review, 17*, 6-22.
2. Kaspar, V., & Noh. S. (2001). *Discrimination and identity: An overview of theoretical and empirical research*. Department of Canadian Heritage for the Ethnocultural, Racial, Religious and Linguistic Diversity Seminar, Halifax, NS. Retrieved from http://canada.metropolis.net/events/ethnocultural/index_e.html
3. Statistics Canada (2008). Visible Minority Population and Population Group Reference Guide, 2006 Census, Catalogue no. 97-562-GWE2006003. Retrieved from http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/visible_minority-minorites_visibles-eng.cfm
4. Shaw, T.V., Putnam-Hornstein, E., Magruder, J., & Needell, B. (2008). Measuring racial disparity in child welfare. *Child Welfare, 87*, 23-36.
5. Chapin Hall Center for Children (2008). *Understanding racial and ethnic disparity in child welfare and juvenile justice*. Chicago : Chapin Hall Center for Children at the University of Chicago.
6. Fluke, J.D., Yuan, Y.-Y.T., Hedderson, J., & Curtis, P.A. (2003) Disproportionate representation of race and ethnicity in child maltreatment: Investigation and victimization. *Children and Youth Services Review, 25* (5-6), 350-373.
7. Hill, R.B. (2006). *Synthesis of research on disproportionality in child welfare. An update*. Washington: Casey-CSSP Alliances for Racial Equity in the Child Welfare System.
8. Blackstock, C., Trocmé, N., & Bennett, M. (2004). Child maltreatment investigations among Aboriginal and Non-Aboriginal families in Canada. *Violence Against Women, 10*(8), 901-916.
9. Lavergne, C., Dufour, S., Trocmé N., & Larrivée, M.-C. (2008). Visible minority, Aboriginal and Caucasian children investigated by Canadian protective services. *Child Welfare, 87*, 59-76.
10. Bernard, L., & McAll, C. (2004). La surreprésentation des jeunes haïtiens dans le système québécois de la protection de la jeunesse. *Intervention, 120*, 117-124.
11. Bernard, L., & McAll, C. (2009). *La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais*. Montreal: Centre de recherche sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). www.cremis.ca.
12. Barth, R. (2005). Child welfare and race: Models of disproportionality. In D.J. Derezotes, J. Poertner, & E.M. Testa (Eds.), *Race matters in child welfare: The overrepresentation of African American children in the system* (pp. 25-46). Washington, DC : Child Welfare League of America.
13. Dettlaff, A.J., & Rycraft, J.R. (2008). Deconstructing disproportionality: Views from multiple community stakeholders. *Child Welfare, 87*, 37-58.
14. Hines, A.M., Lemon, K., Wyatt, P., & Merdinger, J. (2004). Factors related to the disproportionate involvement of children of color in the child welfare system: A review and emerging themes. *Children and Youth Services Review, 26*, 507-527.